Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 72 (2001)

Heft: 1

Artikel: Quelles institutions pour demain? : Reflets du travail en atelier

Autor: Erard, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824235

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelles institutions pour demain ?

Reflets du travail en atelier

par Henri Erard,
secrétaire général
de l'Association régionale Jura

On observe souvent que les instruments qui seraient nécessaires pour gérer certaines situations actuelles n'existent pas. Il faut donc expérimenter de nouveaux outils. Si l'on constate que les problèmes changent, il faut donc trouver des nouveaux systèmes de gestion de ces problèmes. Par conséquent, un certain nombre d'expériences nouvelles doivent être réalisées. On peut d'ailleurs également s'intéresser à certaines tentatives déjà menées ailleurs.

Les discussions ont été articulées autour des quatre grands thèmes proposés :

- renforcement du législatif ;
- instauration d'un pourvoir «anticipatif» ;
- améliorer la communication ;
- favoriser l'émergence d'un nouveau citoyen.

Renforcement du législatif

Les participants à l'atelier n'ont pas été totalement convaincus par cette option. Ils préfèrent des changements du système politique, par exemple des scrutins populaires basées sur des variantes, des débats sur les programmes gouvernementaux avant les élections, des sanctions pour les échecs en votation.

Il est apparu préférable, par exemple, de donner plus de compétences aux organes de contrôle mais aussi de revenir aux sources constitutionnelles. Par exemple, la Constitution jurassienne indique que le Parlement détermine la politique du Canton et que le Gouvernement la conduit. Or, en pratique, c'est plutôt le Gouvernement qui initie la politique, le Parlement se contentant trop souvent de la ratifier, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Parmi les solutions proposées, on a mentionné la possibilité de mettre des services administratifs à la disposition du législatif, de professionnaliser les membres du législatif (donc de diminuer leur nombre), de former le personnel politique et d'assouplir les structures. Ces deux dernières propositions ne concernent pas seulement le législatif mais tout l'appareil politique. Il serait également souhaitable d'assurer une meilleure stabilité (dans la durée) de la composition des législatifs.

On peut relever encore les réflexions suivantes : d'une part, les législatifs n'ont pas forcément une moins bonne vision de l'avenir que les exécutifs. D'autre part, le pouvoir est fait pour être utilisé, et toutes les institutions n'en font pas le même usage.

Nécessité d'un anticipatif

Ce thème est souvent abordé parce qu'il est spectaculaire. Dans le cadre de l'atelier, d'aucuns ont proposé de lui octroyer des compétences (par exemple un droit d'initiative) et des budgets, ce qui implique des responsabilités.

De tels outils existent déjà, par exemple : le Fonds national de la recherche scientifique en Suisse, Futuribles en France, le Conseil de l'avenir à Berne.

Le besoin principal de l'exécutif est d'être alerté.

On a également relevé qu'en politique, le fait de s'occuper du long terme n'est la tâche ni l'attribution de personne. En outre, appréhender le futur est par définition un acte politique et un lieu de conflits. Enfin, le système politique doit assurer la stabilité de l'Etat, ce qui peut se révéler contradictoire avec la notion même d'anticipation.

Amélioration de la communication

Cet objectif, qui a été peu débattu, est agréé de manière quasi-unanime. Les médias traditionnels doivent bien entendu être utilisés ; quand aux nouveaux outils de communication (NTIC, internet), ils offrent plusieurs possibilités nouvelles. Il s'agit également d'étudier la revitalisation du système politique au travers de l'ensemble des médias disponibles.

Emergence d'un nouveau citoyen

Le nouveau citoyen est celui à qui de nouvelles portes sont ouvertes et qui profite de les franchir. Il s'agit en principe de différentes formes de participation. Dans la mesure où les nouveaux enjeux appellent de nouvelles solutions, il y aura forcément un changement du pouvoir des citoyens par l'information qui leur est donnée. Le rôle de l'information est donc primordial. ■